

GROUPE SCOLAIRE EVA- SCHOOL

Lot n° 12, Dakar Ouest Foire/ Tél : 0021 77 178 98 60 /00221 77 787 47 65

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

HORAIRE ET ABSENCE :

- 1- Les cours au préscolaire démarrent tous les jours de lundi au vendredi, de 8 h 30 mn à 13 h.
- 2- Les absences devront être justifiées par un certificat médical si l'enfant est malade.

HYGIENE:

- 1- Les enfants doivent venir à l'école avec des uniformes bien propres, des cheveux bien peinés.
- 2- Le port de sandales est strictement interdit aux enfants ; il est conseillé aux parents de faire porter à leurs enfants des chaussures fermées avec des chaussettes.
- 3- Les gourdes des enfants doivent être bien lavées quotidiennement.
- 4- Les enfants devront se présenter à l'école en bonne santé et propres ; les enfants malades porteurs de germes, parasites (poux, teignes ...) doivent être gardés à la maison jusqu'à la fin du traitement.

SECURITE:

- 1- Les élèves ne doivent pas venir à l'école avec des objets dangereux (couteaux, clous, épingles, allumettes, chewingums, boissons chaudes...)
- 2- Il est formellement interdit de pratiquer des jeux dangereux (éviter d'offrir à vos enfants des objets effrayants comme les pistolets, dragons...)
- 3- Pour leur sécurité, les élèves doivent prendre soin de leur environnement.
- 4- A la sortie, tout retrait d'un enfant se fera sur présentation de sa pièce scolaire avec obligation pour la personne d'être reconnue par l'administration.

TRAVAIL:

- 1- Les élèves auront des exerces à faire à la maison tous les soirs ; les parents doivent veiller à ce que les enfants fassent leurs exercices.
- 2- Les cahiers d'activités ou de devoirs seront envoyés aux parents chaque quinzaine pour signature.
- 3- Les élèves seront évalués à la fin de chaque trimestre par des contrôles et compositions.
- 4- Les parents pendants les jours ouvrables doivent venir voir comment leur enfant évolue en classe.

PAIEMENT DE LA SCOLARITE :

- 1- Le 27 de chaque mois, les parents recevront un avis ou rappel de paiement des frais de scolarité mensuel de leurs enfants.
- 2- Ce règlement devrait se faire obligatoirement avant le 05 de chaque mois, passé ce délai, les élèves dont les parents n'auraient pas versé le montant de la mensualité scolaire ne seront pas admis en classe.
- 3- Il est formellement interdit aux parents de remettre de l'argent aux enseignants pour le règlement de la scolarité de leurs enfants ; ils doivent eux- mêmes se diriger vers la caisse de l'école.
- 4- Tous les reçus doivent être bien conservés par les parents pour justificatif de paiement.
- 5- Les sommes versés à l'inscription ne seront ni remboursables, ni échangeables en nature.
- 6- Rassurez-vous que votre carte d'accès contient le cachet de l'école.
- 7- Ce présent règlement sera envoyé aux parents, lu et approuvé et sera aussi donné à tout le personnel.

FRAIS GENERAUX:

- 1- Les frais généraux sont à 30.000 f cfa, répartis comme suit :
 - 10.000 F cfa pour la contribution de Noel.
 - 10.000 F cfa pour la première sortie pédagogique.
 - 10.000 F cfa pour la deuxième sortie pédagogique.
 - NB : Ces frais généraux pourront être payés en trois tranches de 10.000 F cfa (Décembre, Janvier et Février)
- 2- La sortie récréative de fin d'année n'est pas obligatoire.

TRANSPORT:

Le Groupe Scolaire EVA- SCHOOL mettra un moyen de transport pour les parents d'élèves qui le désirent. Les frais de transport seront facturés selon la distance

COURS DE VACANCES :

Les cours de vacances ne seront pas une condition pour passer en classe supérieure sauf si l'enfant a une très faible moyenne, à savoir 5/10.

CONVOCATION:

Nous appelons que toutes les convocations des parents par la direction, doivent être prises en considération ; la présence des parents d'élèves ou d'un des répondants de la famille est obligatoire.

L'Administration

Les Parents